La Réussite en Cordées

<u>Fiche n°603</u> <u>Matière : EMC</u>

Source : https://www.maxicours.com/se/3eme/

La coopération internationale et l'aide au développement

L'évolution du contexte géopolitique, la fin de la Guerre froide et le passage progressif d'une défense uniquement nationale à l'objectif d'une sécurité collective mondiale font que les **organisations régionales et mondiales pour la paix** se développent. Elles cherchent donc à promouvoir des **conditions de vie favorables à la paix** et à accorder une **justice aux conflits** qui persistent.

I. <u>Les problèmes et les difficultés d'une organisation</u> pacifique du monde

a. Des conflits qui persistent

Après l'éclatement du bloc soviétique à la fin de la Guerre froide dans les années 1990, le nombre d'États existants s'est considérablement accru pour atteindre un record aujourd'hui, avec 194 États reconnus par l'ONU en 2016.

Si le nombre de **conflits** connait globalement une tendance à la baisse, ceux-ci restent néanmoins **nombreux** et localisés essentiellement en **Afrique**, en **Asie** et au **Proche-Orient**.

Ces conflits trouvent leurs racines:

- Dans la contestation de frontières parfois floues ;
- Dans la lutte pour s'approprier des **ressources** ;
- Dans des motifs religieux ou ethniques.

La coexistence d'États souvent corrompus et de conditions de vie difficiles explique la difficulté d'imposer des accords de paix et d'assurer la sécurité individuelle des populations.

b. Des écarts importants de développement

L'autre obstacle majeur à une organisation pacifique du monde est la **grande différence** de développement qui subsiste entre les pays. La persistance de famines et

Pôle Collège 2022-2023

La Réussite en Cordées

d'épidémies dans certaines zones du globe explique en partie des **priorités** différentes selon les pays : le développement durable, au cœur de nos préoccupations citoyennes, ne trouve pas le même écho auprès d'une population qui ne mange pas à sa faim.

L'objectif de sécurité collective ne peut être atteint que dans le cas où la sécurité nationale et la sécurité individuelle sont respectées. On comprend donc mieux l'ampleur des obstacles et des difficultés pour obtenir un tel résultat.

Ces **organisations non gouvernementales** (**ONG**) comme la Croix rouge ou Médecins sans frontières contribuent par leur action à lutter contre les inégalités. Financées par des **dons**, animées souvent par des **bénévoles**, ces associations bénéficient d'une réputation favorable auprès des populations. Cependant, leur action se résume souvent à des **interventions ciblées**, sans vraiment parvenir à corriger la source des problèmes.

II. <u>L'action contemporaine de l'ONU et le rôle du Tribunal</u> <u>pénal international (TPI)</u>

a. <u>Le rôle de l'ONU</u>

L'ONU est une organisation internationale qui regroupe la quasi-totalité des pays. Elle a été fondée en 1945 dans le but de fournir une plate-forme internationale de dialogue, notamment au sein de son Assemblée générale qui regroupe 194 membres et qui joue un rôle représentatif. Un secrétariat général en assure la gestion administrative.

Le Conseil de sécurité est l'organe exécutif et a « la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales » (charte des Nations unies). Il est composé de :

- 5 membres permanents (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) avec droit de veto ;
- 10 membres non permanents.

La Réussite en Cordées

Au nom de cette responsabilité de protéger, l'ONU peut ainsi disposer d'un **droit d'ingérence**, c'est-à-dire qu'il peut intervenir dans les pays quand la sécurité de la population civile est en jeu.

Le vote d'une **résolution**, décision votée par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, peut alors donner lieu à une **intervention militaire** ou à des **sanctions**. L'ONU dispose pour cela d'une force armée, les « **casques bleus** », envoyés dans le cadre d'**Opérations de maintien de la paix** (OMP).

b. L'élaboration d'une justice internationale

L'objectif de paix et de sécurité mondiales passe également par l'établissement d'une justice pénale internationale. Cette justice est censée remplacer les juridictions nationales défaillantes. Le premier tribunal de ce genre fut le tribunal de Nuremberg, intenté en 1945 contre les principaux responsables des crimes nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce procès fut retentissant car c'était le premier du genre, et la notion de « crime contre l'humanité » y fut développée.

D'autres **tribunaux pénaux internationaux** suivirent, toujours **ponctuels** et liés à des **évènements traumatisants**. Par exemple, le procès du premier chef d'État accusé durant un conflit en cours : Slobodan Milosevic, le président de la République fédérale de Yougoslavie, à partir de 1993.

Désormais, depuis **2002**, l'instauration d'une **Cour pénale internationale** (CPI) permanente donne un ancrage stable à cette justice. Cependant, tous les États, dont les États-Unis, ne reconnaissent pas son autorité, et tous ses jugements ne sont donc pas forcément appliqués.

L'essentiel

La recherche de la paix, de la sécurité collective et de la coopération internationale se développe dans le cadre d'organisations internationales et dans la mise en place de tribunaux internationaux.

Cependant, ces mesures restent **imparfaites** et ne parviennent pas toujours à imposer leurs jugements ou leurs décisions. Les avancées sont néanmoins importantes et des **résultats concrets** ont été obtenus.